

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur deux demandes de **dérogations mineures** reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **6010, avenue Durocher** et portant sur les objets suivants :
 - Construction d'un escalier au mur latéral, menant aux autres étages que le rez-de-chaussée et le sous-sol, ce qui déroge à l'article 4.3 du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont;
 - Construction d'un escalier au mur latéral et dans la marge latérale, ce qui déroge à l'article 7.5 du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont;
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogations mineures au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 6 mai 2013** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogations mineures, la construction d'un escalier au mur latéral et dans la marge latérale sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont.

DONNÉ à Outremont, ce 11 avril 2013.

Le Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont,
Me Marie-France Paquet

